

DECISION COMMUNAUTAIRE 2023_072

Objet : Office de tourisme intercommunal Destination Cœur de Flandre – Déploiement d'une application ludique – randonnée chasse au trésor

ARNEKE
BAILLEUL
BAVINCHOVE
BERTHEN
BLARINGHEM
BOESCHEPE
BOESEGHEM
BORRE
BUYSSCHEURE
CAESTRE
CASSEL
EBBLINGHEM
EECKE
FLETRE
GODEWAERSVELDE
HARDIFORT
HAZEBROUCK
HONDEGHEM
HOUTKERQUE
LE DOULIEU
LYNDE
MERRIS
METEREN
MORBECQUE
NEUF BERQUIN
NIEPPE
NOORDPEENE
OCHTEZEELE
OUDEZEELE
OXELAERE
PRADELLES
RENESECURE
RUBROUCK
SAINT-SYLVESTRE-
CAPPEL
SAINTE-MARIE-CAPPEL
SAINT-JANS-CAPPEL
SERCUS
STAPLE
STEENBECQUE
STEENVOORDE
STEENWERCK
STRAZEELE
TERDEGHEM
THIENNES
VIEUX-BERQUIN
WALLON-CAPPEL
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
ZERMEZEELE
ZUYTPEENE

Le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020/063 du Conseil de la Communauté de Communes de Flandre intérieure adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (215 000 euros HT depuis le 1er janvier 2022), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la volonté de l'office de tourisme intercommunal Destination Cœur de Flandre de déployer une application de chasse au trésor connectée, apportant un côté ludique et interactif, afin de créer de l'itinérance de découverte pédestre et cyclotouristique, avec une liaison interterritoriale ;

Considérant que le déploiement d'un tel outil répond à l'un des axes de la stratégie de développement touristique du territoire : la ludification touristique de la Flandre intérieure ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 17 mai 2023 ;

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture des offres des candidats ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer le marché pour le déploiement d'une application de chasse au trésor connectée à LUDIFICA SRL (TOTEMUS), sise 134/6 voie de l'Ardenne – 4053 CHAUDFONTAINE (Belgique), pour un montant total de 10 570.00 euros HT soit 12 789.70 euros TTC (TVA : taux belge de 21%), décomposé comme suit :

- Création de 3 parcours avec 1 an de maintenance : 6 000.00 euros HT
- Option vélo max. 35km : 600.00 euros HT
- Traduction NL + EN : 2 100.00 euros HT
- Frais de déplacement : 770.00 euros HT
- Option 2 années de maintenance supplémentaires : 1 100.00 euros HT

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 12 juin 2023

Le Président

Valentin BELLEVAL



ARNEKE
BAILLEUL
BAVINCHOVE
BERTHEN
BLARINGHEM
BOESCHEPE
BOESEGHEM
BORRE
BUYSSCHEURE
CAESTRE
CASSEL
EBBLINGHEM
EECKE
FLETRE
GODEWAERSVELDE
HARDIFORT
HAZEBROUCK
HONDEGHEM
HOUTKERQUE
LE DOULIEU
LYNDE
MERRIS
METEREN
MORBECQUE
NEUF BERQUIN
NIEPPE
NOORDPEENE
OCHTEZEELE
OUDEZEELE
OXELAERE
PRADELLES
RENESECURE
RUBROUCK
SAINT-SYLVESTRE-
CAPPEL
SAINTE-MARIE-CAPPEL
SAINT-JANS-CAPPEL
SERCUS
STAPLE
STEENBECQUE
STEENVOORDE
STEENWERCK
STRAZEELE
TERDEGHEM
THIENNES
VIEUX-BERQUIN
WALLON-CAPPEL
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
ZERMEZEELE
ZUYTPEENE